

RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO « POUSSE TON RÊVE ! »

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

L'association des CFA des métiers du Tourisme organise un concours réservé aux apprentis de la filière TOURISME de chaque établissement membre (UTECH, STEPHENSON FORMATION, CFA TRAJECTOIRE, FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE, INFA, Ecole des Professionnels du Tourisme).

Thème du concours :

Seul(e) ou en équipe (1 à 5 apprentis), vous devez définir vos souhaits d'évolution dans le secteur du tourisme.

- Illustrez les tâches, missions, métiers auxquels vous aspirez !
- Appuyez-vous sur l'expérience des alumnis de votre établissement. Recueillez leurs témoignages !
- Puisez dans votre imagination, dans votre cœur, dans vos envies ! Vous avez le droit de rêver !

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Peuvent participer à ce concours tous les apprentis des établissements membres de l'association des métiers du Tourisme.

Les apprentis doivent se constituer en équipe (minimum 1 personne, maximum 5 personnes). Chaque équipe doit s'inscrire au concours sur le site internet de l'association avant le **31 décembre 2024** à l'adresse suivante <https://cfa-tourisme.fr/challenge2024>

ARTICLE 3 : FORMAT ET DURÉE DE LA VIDÉO

La vidéo produite devra être impérativement au format **mp4** et d'une durée **maximale de 2 minutes**

Les productions devront respecter la législation en vigueur sur le droit à l'image et sur les droits d'auteur, notamment pour la bande son.

ARTICLE 4 : CALENDRIER ET REMISE

Les productions finales devront être déposées avant le **samedi 15 février 2025 avant midi** sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : <https://cfa-tourisme.fr/challenge2024/login>

Dans le cas où plusieurs vidéos de la même équipe seraient déposées, seule la dernière vidéo sera prise en compte.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DE JURY ET REMISE DES PRIX

Le jury est constitué de personnes qualifiées liées au monde du tourisme et de la formation. La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie organisée par l'association le vendredi 14 mars 2025 au salon mondial du tourisme.

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les vidéos seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Originalité
- Qualité technique et graphique de la vidéo

ARTICLE 7 : PRIX DU PUBLIC

Le prix du public sera attribué à la vidéo ayant recueilli le plus de votes sur le site internet de l'association.

ARTICLE 8 : PRIX

Les équipes dont les vidéos seront primées recevront des chèques voyage sous forme de Smartbox.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Chaque CFA s'engage à communiquer le lancement de ce concours sur son site internet au nom de l'association.

Cette action devra également apparaître sur le site de l'association des CFA des Métiers du Tourisme.

Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix et à céder leurs droits à l'image, ainsi que les droits exclusifs accordés sur leurs créations, ces dernières pouvant être librement diffusées sur les réseaux et être un outil de communication pour l'association et ses membres.